

*Initiatives ministérielles*

est inutile de présenter la motion n° 53 tant que nous n'aurons pas voté sur la motion n° 52.

[Traduction]

**Mme Dobbie:** Madame la Présidente, je crois que je vous ai mal comprise. Nous allons voter sur la motion n° 52, n'est-ce pas?

**Mme le vice-président:** Je m'excuse. On m'a communiqué les motions nos 52, 53 et 54, alors que c'aurait dû être les motions n°s 52, 54 et 55. D'accord?

[Français]

**M. Blais:** Excusez-moi, madame la Présidente, si vous regardez la motion n° 52, c'est moi qui l'ai proposée; la motion no 53 est proposée par M. Karpoff; la motion n° 54 est proposée par M. Karpoff et la motion n° 55 par M. MacDonald. À mon avis, la motion n° 52 doit être votée séparément des trois autres, madame la Présidente, sinon on ne pourra pas se comprendre.

• (1930)

**Mme le vice-président:** Je me dois de proposer à la Chambre les motions n° 52, 54 et 55. Il faut qu'elles soient lues à la Chambre simplement, et ensuite on fera les oui et les non sur la motion n° 52, et selon le résultat du vote sur la motion n° 52, nous voterons sur la motion n° 54 ou la motion no 55. Pour le moment, il n'est pas question de demander le vote sur les motions n°s 54 et 55, mais seulement de les proposer aux députés pour que l'on sache sur quoi on va s'exprimer.

[Traduction]

**M. Jim Karpoff (Surrey-Nord) propose:**

Motion n° 54.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7

a) en retranchant la ligne 1, page 16, et en la remplaçant par ce qui suit:

«e) sous réserve du paragraphe (2), définir, pour l'application des articles 82.1, 85»;

b) en ajoutant à la suite de la ligne 18, page 16, ce qui suit:

«(2) Les règlements visés à l'alinéa e) sont prises sur recommandation du ministre, après consultation par celui-ci des ministres provinciaux responsables de la santé, mais le ministre ne présente pas de recommandation à moins que ces ministres provinciaux ne se soient entendus, à la majorité, sur une définition de l'expression «recherche et développement.»»

**M. Ron MacDonald (Dartmouth) propose:**

Motion n° 55.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7,

a) en retranchant la ligne 1, page 16, et en la remplaçant par ce qui suit:

«e) sous réserve du paragraphe (2), définir pour l'application des articles 85»; et

b) en retranchant les lignes 19 et 20, page 16, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Les règlements visés aux alinéas (1)d), e) ou h) sont pris sur recommandation du.»

**Mme le vice-président:** Je mets maintenant la motion n° 52 aux voix.

[Français]

Si le vote sur la motion n° 52 est affirmatif, les motions nos 54 et 55 ne seront pas mises aux voix. Si le vote sur la motion no 52 est négatif, les motions n°s 54 et 55 seront mises aux voix.

Alors la question est sur la motion n° 52.

[Traduction]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Mme le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillez bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Mme le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillez bien dire non.

**Des voix:** Non.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Mme le vice-président:** Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

**M. Jim Karpoff (Surrey-Nord) propose:**

Motion n° 53.

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 7 en retranchant la ligne 35, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«82(1), y compris les facteurs relatifs»

**Mme le vice-président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Mme le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillez bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Mme le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillez bien dire non.